

# Sud

Solidaires, unitaires, démocratiques

# RENAULT

## GUYANCOURT – AUBEVOYE

1 AVENUE DU GOLF 78288 GUYANCOURT CEDEX  
API : FR TCR LOG 0 23

TCR : ☎ 01 76 83 22 93 📠 06 82 55 83 16 📠 01 76 89 12 36  
CTA : ☎ 01 76 87 63 09 📠 06 04 18 63 89 📠 01 76 89 02 85  
sud.guyancourt@renault.com sud.aubevoye@renault.com  
sud.tcr@orange.fr cta.sud@orange.fr  
www.sudrenault.org renault@solidaires.org

Union  
syndicale  
**Solidaires**  
**industrie**

Tract N°13 Avril 2013

## **PACTE DE COMPETITIVITE : MARCHE OU CRÈVE !**



Un salarié de Renault Lardy s'est donné des coups de couteau sur son lieu de travail le 26 Mars dernier.

Quelques semaines plus tôt une salariée du Technocentre s'est donné la mort à son domicile, un jour après la fin d'un arrêt de travail.

En Février, une salariée du site de Guyancourt est décédée suite à un malaise survenu à 20h20 à son bureau.

Cet automne, un autre salarié du Technocentre se suicidait chez lui. Interpellé sur cet événement, la direction, répondait froidement en réunion DP : « *I/ s'agit de rumeurs non fondées !* »

Point commun autour de ces événements ? Au cours des réunions CHSCT, toujours le même discours : la direction affirme qu'il s'agit de cas isolés dus à des origines purement individuelles... et demande aux représentants du personnel de faire bloc pour ne pas ébruiter ces drames !

Pourtant, le meilleur moyen d'écartier la responsabilité du travail dans ces événements graves consisterait à délivrer une information rapide et objective, à commencer par leur simple reconnaissance publique.

Pourquoi la direction reste toujours dans l'obstruction pour fournir les données sur les horaires de travail, l'utilisation du PC portable et de la carte SITA à la maison ?

Pourquoi la direction ne met-elle pas à disposition des enquêteurs l'ordinateur portable du salarié et le contenu de ses données ?

**CE N'EST PAS EN CACHANT LA VERITÉ QUE LA DIRECTION SE DISCULPERA DE SON EVENTUELLE RESPONSABILITÉ DANS LES DRAMES D'AUJOURD'HUI.**

**A-T-ELLE OUBLIÉ QUE MALGRÉ SON ACHARNEMENT  
JURIDIQUE SUITE A LA VAGUE DE SUICIDES DE 2006-2007,  
RENAULT A ÉTÉ CONDAMNÉ POUR FAUTE INEXCUSABLE  
PAR LES TRIBUNAUX ?**

# La direction nous plonge dans une ambiance de travail nocive !

Sur les 2000 salariés qui devront quitter l'ingénierie grâce à l'accord compétitivité signé par la CFE/CGC, la CFDT et FO, la moitié d'entre eux profiteront de la DACS. D'autres plus jeunes se saisiront de la GPEC pour quitter le navire.

Et pour ceux qui resteront, ce sera la réorganisation généralisée pendant de longs mois.

Nous devons tous nous habituer à être moins nombreux pour effectuer le travail et les salariés à « métiers sensibles » et non « cœur de métier » devront aller voir ailleurs de gré ou de force.

## Comment la direction s'y prendra-t-elle ? En généralisant la mobilité.

Plusieurs principes possibles : du simple prêt de personnel interne (projet OPTIMUM) ou externe, à la mobilité forcée exercée par pression hiérarchique, un petit jeu de chaises musicales qui conduira beaucoup de salariés à accepter n'importe quoi. C'est ce que les signataires de l'accord de compétitivité appellent « la mobilité volontaire » : un programme impitoyable qui rappelle le plan NEXT de FRANCE TELECOM responsable de plus de 60 suicides...

## Autre technique : la carte de l'écoeurement.

Depuis quelques semaines se développe au Technocentre une méthode plus expéditive : dès qu'un désaccord entre un salarié et son supérieur hiérarchique apparaît, la punition tombe. Entretien pour une sanction disciplinaire ! Mise à pied ! Les cas se multiplient également contre des salariés qui ont montré des signes de souffrance au travail par des passages à l'infirmerie ou des déclarations d'accident de travail.

**Il s'agit d'actes de harcèlement pour lesquels SUD entend intervenir auprès de l'Inspection du Travail.**

Dans les mois à venir, nous devons vider compteurs de capital temps et CEF, tout en passant les jalons projets !

Travailler dans de telles conditions relèvera de l'exploit : soit comprimer notre journée de travail, soit empiéter encore plus sur notre vie personnelle avec PC à domicile et carte SITA.

# SOLDES : TOUT DOIT DISPARAÎTRE !



**Pourtant, RENAULT a l'obligation légale d'assurer la sécurité et de protéger la santé des travailleurs (art L. 4121-1 du Code du travail).**

**Pour SUD, le respect de cette obligation passe par la limitation de l'utilisation des PC portables et carte SITA soirs et WE, la préservation de la vie privée, et surtout par un véritable plan de prévention contre la souffrance au travail, en changeant radicalement les méthodes de « management ».**

**Devant chaque situation de difficulté au travail, SUD vous invite à vous présenter au service médical pour effectuer une déclaration d'accident du travail. Nos délégués sont à votre disposition pour vous y accompagner.**